RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN SSEFIS

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
Cedex 4

Public accueilli :

Le SSEFIS (Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire) est un service médico-social qui prend en charge des élèves déficients auditifs âgés de 3 à 20 ans, sur orientation de la Maison départementale des personnes handicapées. Il propose une prise en charge individuelle et pluridisciplinaire de ces enfants ou adolescents.

Une unité d'enseignement a été créée pour rapprocher la prise en charge du lieu de scolarisation.

Le SSEFIS vise à assurer l'accès aux institutions et la poursuite de la scolarité en milieu ordinaire pour les personnes handicapées. Il assure l'accompagnement et le soutien des familles et des proches.

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- Mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- Répondre aux besoins spécifiques révélés par une évaluation approfondie et périodiquement renouvelée.
- Favoriser le développement de la communication et l'ouverture au monde,
- Soutenir l'acquisition de l'autonomie des élèves,
- Favoriser l'inclusion sociale, civique et professionnelle des élèves,
- Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation

Missions et tâches :

Dans le cadre du projet individualisé d'accompagnement, l'enseignant est chargé de :

- Assurer des temps de scolarisation conformément au projet personnalisé de chaque élève et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement
- Favoriser les apprentissages langagiers, linguistiques et scolaires,
- Mettre en œuvre les éléments techniques de compensation du handicap,
- Employer une pédagogie active et individualisée, déployée en petits groupes
- Assurer, lors de l'équipe de suivi de scolarisation et en concertation avec l'enseignant référent, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés de scolarisation des élèves.
- Construire et accompagner le lien avec les familles ;

Formation – expérience professionnelle :

L'enseignant :

- est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option A, ou est en cours de formation dans l'option
- possède une expérience des élèves handicapés présentant des troubles de la fonction auditive ;